

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PAPOUL

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2009 COMPTE RENDU

- **Affermage Eau et Assainissement :**
 - EAU : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure suivie pour la délégation du service public de l'eau et présente les rapports de la commission de délégation des services publics. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la Lyonnaise des Eaux comme délégataire pour une durée de contrat de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2010.
Les tarifs sont ainsi fixés : part fixe : 68 €/HT par an et 1,440 €/HT par m3 consommé (cons. < 500 m3).
 - ASSAINISSEMENT : Vu les rapports présentés, le Conseil Municipal déclare la procédure de délégation de l'assainissement infructueuse et conserve la gestion de l'assainissement en régie.
- **Surtaxe Communale Eau et Assainissement :** Afin de financer les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, le conseil municipal décide de voter une augmentation de la surtaxe communale pour l'assainissement, et fixe cette augmentation à 0,09 € HT/m3 pour les personnes reliées à l'assainissement collectif. La surtaxe communale pour l'eau reste inchangée soit 0,4269 € HT/m3.
- **Tarifs cantine 2010 :** A compter du 1^{er} janvier 2010, le prix unitaire d'un tarif de cantine sera de 2,85 € pour les habitants de Saint Papoul et de 3,15 € pour les extérieurs.
- **Adhésion Scot Lauragais :** La commune donne son accord pour la modification des statuts de la Communauté de Communes relatifs au SCOT (schéma de cohérence territoriale).
- **Convention médecine du travail :** le Maire est autorisé à signer la convention avec le service de médecine professionnelle pour effectuer la surveillance médicale des agents.
- **Convention Présence Verte :** Le Conseil Municipal décide de conventionner avec l'association Présence Verte de l'Aude. Tout nouvel abonné de la Commune pourra donc bénéficier de la gratuité de l'installation.